Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 953

Artikel: Des paroles aux actes
Autor: Carera, Mario
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011063

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

Des paroles aux actes

Branle-bas dans les chancelleries à propos de la dette des pays en voie de développement (PVD). Comme si la communauté internationale se décidait enfin à accepter l'idée, jusqu'ici combattue, de remise de dettes. Depuis l'initiative Brady, du nom du secrétaire américain au Trésor, «une somme empruntée» n'est plus forcément «une somme due»! C'est déjà un pas dans la bonne direction dont il conviendra d'apprécier les premières concrétisations appliquées au Mexique. L'initiative unilatérale de la France d'effacer sa dette publique envers 35 pays pauvres va peut-être avoir un effet d'entraînement. Le Conseil fédéral, en nommant une commission d'experts chargée de lui faire rapidement des propositions, s'apprête aussi à aller au-delà de mesures ponctuelles.

«Aberration économique»

Cette bien tardive volonté d'agir est évidemment la bienvenue. L'Unicef estime à 500'000 enfants par an le tribut payé par les PVD aux mesures d'austérité. Depuis 1984, les pays du tiers monde remboursent davantage aux pays industrialisés que ce qu'ils en reçoivent (ces transferts négatifs se montent à 31 milliards de dollars en 1988). Même tendance en Suisse: pour la première fois en 1987, le Sud a financé la Suisse pour 3,1 milliards de francs (l'aide publique se montait à 759 millions la même année); les remboursements et désinvestissements (surtout en Amérique latine) dépassent les nouveaux crédits accordés ou les investissements réalisés. Ces flux négatifs sont qualifiés «d'aberration économique» par M. Delamuraz. Mais comment en sortir?

Quelques principes

Au-delà des montages technico-financiers en discussion, quelques principes doivent inspirer ces stratégies de désendettement, si l'on entend aller au-delà du traitement des symptômes.

❶ *Une approche globale* doit être engagée, incluant non seulement les politiques nationales des pays endettés, mais aussi les blocages externes au développement (protectionnisme des pays du Nord, politique monétaire, situation des produits de base, réglementation bancaire internationale, etc).
Il est contradictoire, par exemple, que le fonds monétaire international (FMI) continue d'encourager chaque pays à stimuler ses exportations de produits de base lorsque ceux-ci connaissent une surproduction mondiale chronique. C'est dresser les PVD les uns contre les autres (par exemple les producteurs de cacao) pour des résultats illusoires.

❷ *Les coûts doivent être supportés équitablement* par les parties concernées. Beaucoup de gouvernements du Sud sont engagés dans de difficiles programmes, pendant que les Etats du Nord rationnent leur aide publique au développement et qu'investisseurs et banques privés attendent des lendemains meilleurs. Pourtant, le Nord porte une responsabilité écrasante dans la politique des taux d'intérêts élevés ou dans le financement de projets de prestige, ou encore dans le protectionnisme croissant. Ainsi, les banques doivent aussi admettre leurs erreurs, effacer partiellement les dettes, déjà largement amorties dans leurs bilans. Cela supprimerait bien sûr cette juteuse rente de situation qu'elles s'octroient par le paiement des intérêts à taux variables.

❸ *Une nouvelle conditionnalité, privilégiant le développement*, doit être élaborée, de façon à ce que les remises de dettes et les nouveaux prêts urgents profitent aux populations (santé, agriculture...), et non à la poursuite de projets de prestige ou à la survie d'une bureaucratie gaspilleuse. Pour les plus pauvres, l'idée de la création d'un fonds de développement, géré démocratiquement, créé en monnaie locale par l'Etat bénéficiant d'une remise de dettes, mérite d'être explorée attentivement.

❹ Un *test de crédibilité* attend enfin la Suisse dans au moins deux domaines: les mesures en discussion pour l'assainissement de la Garantie de risques à l'exportation (GRE), cette assurance qui couvre nos exportateurs, doivent comprendre des mesures de désendettement: beaucoup de créances détenues par cette institution, plus de 2 milliards de francs sur les PVD, ne seront jamais remboursées. Or, le projet du Conseil fédéral, actuellement en procédure de consultation, n'en souffle mot. C'est presque une provocation en regard des déclarations d'intentions.
Par ailleurs, on a assez démontré (y compris au FMI) que la crise de l'endettement est étroitement liée à la fuite des capitaux pour que la réglementation bancaire internationale (par exemple au sein des pays de l'OCDE, dont la Suisse est membre) adopte des bases communes, dans le domaine de la lutte contre l'évasion fiscale notamment. La Suisse s'y est jusqu'ici toujours opposée. Sur le plan de la législation suisse, le renforcement des dispositions sur l'entraide judiciaire internationale (incluant l'évasion fiscale) et la soumission des fonds fiduciaires et des titres étrangers à l'impôt anticipé sont aussi des mesures envisageables. Mais là encore, les banques rechignent.
La réunion à Berne début juin du Club des Dix, présidé cette année par Otto Stich, offrira un premier test de la volonté de notre pays et des pays riches d'aller de l'avant vers l'adoption de nouvelles stratégies.

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid — Action de Carême — Pain pour le prochain — Helvetas.